

PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE BOEIL-BEZING

A-2025-075

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux de remplacement de conduite télécom sur un trottoir, sur la D937 – rue des Pyrénées par l'entreprise ENSIO SUD situé 650 avenue Marcel Paul à ORTHEZ, représenté par M. GROSJEAN Christophe, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 16 octobre 2025 et pour une durée de 15 jours, de 8 heures à 18 heures, le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation des véhicules sera alternée en raison d'un empiètement sur la chaussée. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la rue des Pyrénées.

Article 2 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 3 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de Monsieur GROSJEAN Christophe, représentant de l'entreprise ENSIO SUD situé 650 avenue Marcel Paul à ORTHEZ

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur GROSJEAN Christophe représentant de la société ENSIO SUD situé 650 avenue Marcel Paul à ORTHEZ
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur LAGUERRE-BASSE Philippe, Chef de l'Agence Technique de Nay

Fait à Boeil-Bezing, le 13 octobre 2025

Le Maire,

Marc DUFAU

